

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1652

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

830 437 927 RCS Lyon.

F2P.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 59, Quai Rambaud, 69002 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE POLYGONE Société anonyme au capital de 16 873 472 euros
Siège social : 59, Quai Rambaud, 69002 LYON 412 768 681 RCS LYON ET F2P Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros Siège social : 59 Quai Rambaud, 69002 LYON 830 437 927 RCS LYON
AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON du 16 novembre 2020, La société POLYGONE, société anonyme au capital de 16 873 472 euros dont le siège social est situé 59, Quai Rambaud, 69002 LYON et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 412 768 681 (" Société Absorbante ") et la société F2P, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 59, Quai Rambaud, 69002 LYON et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 830 437 927 (" Société Absorbée "), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société F2P par la société POLYGONE. La société F2P ferait apport à la société POLYGONE de la totalité de son actif, soit 18 097 425 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 17 536 585 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 560 840 euros. La société POLYGONE détenant la totalité des 625 actions composant le capital social de la société F2P, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de cette opération un boni de fusion de 550 840 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société F2P depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société POLYGONE. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2020 sous réserve de l'obtention de l'agrément de la société POLYGONE en qualité de nouvel associé de la société JOSEGODO, société dans laquelle la société F2P détient 150 parts sociales. La société F2P sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom des deux sociétés le 17 novembre 2020. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les

créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

